



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N Ç E

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Martin-de-Crau, le 21/03/2018

Compte rendu

Date de réunion : 20/02/2018	Lieu : Salle Aqui Sian Ben (Saint Martin de Crau)
Objet de la réunion : Comité de pilotage des sites Natura 2000 de la Crau	
Compte rendu rédigé par Marine SCARPARI- Saint Martin de Crau	
Personnes présentes	
Cédric DECULTOT	DREAL PACA
Claude HENRY	DDTM13
Gilles FLORES	Service territorial centre, DDTM13
Marc DEL CORSO	Métropole Aix Marseille Provence, CT Istres Ouest Provence
Paul MOUTTE	Référent scientifique CSRPN
Sylvie GIRET	Service territorial d'Arles, DDTM13
Cyrille CASALS	Directeur Environnement Miramas
Mireille HENRY	Adjointe au maire de Saint Martin de Crau
Gérard BARTOLI	Adjoint au maire de Grans
Marylène BONFILLON	Adjointe au maire de Salon
Alexis ROSET	Contremaître environnement- RTE
René RAIMONDI	Maire de Fos sur Mer
Rémy BENSON	Chambre agriculture 13
Didier TRONC	Comité du foin de Crau
Rémi ESNAULT	Ville de Fos sur Mer

Jean-Philippe MAGNY	ENEDIS (ERDF)
Marc RICHARD	Agence française de la biodiversité SD13
Michel TRON	Ville d'Istres
Annabelle PIAT	PNR des Alpilles
Jean Pierre FRICKER	Adjoint à l'urbanisme et l'environnement- Ville de Mouriès
Sébastien CONAN	FDDAPPMA13
Virginie CROQUET	ONCFS, cellule technique PACA
Antoine BAILLIEUX	SYMCRAU
Katia LOMBARDINI	PNR Camargue
Axel WOLFF	CEN PACA
Alain GONDAT	APASMC
Stephane ZAJAC	SDIS 13
Laura PIPITONE	RTE
Melissa DARTEYRE	RTE
Fanny SAUGUET	Chambre agriculture 13 / Réserve naturelle des Coussouls de Crau
Thibault JUVENAL	Chambre agriculture 13
Maurice GENIN	Société de Chasse de Crau
Isabelle QUONIAM	Grand Port Maritime de Marseille
Magali CHATSOPOULOS	DDTM13 ST Arles
Sabine PEREIRA	DDTM13 Salon
Personnes excusées	
Christine VEZILIER	Mairie d'Eyguières
Pierre DARTOUT	Préfet des Bouches-du-Rhône
Hervé CHERUBINI	Communauté de commune de la vallée des baux
Marion PEGUIN	Conservatoire du littoral
Martine VASSAL	Conseil départemental des bouches du Rhône

Didier MAMIS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Direction Départementale Déléguée
Thomas FOUREST	ARPE
Pierre DELENNE	CRPF

Ordre du jour :

- Bilan de l'année 2016-2017
- Perspectives 2018
- Renouvellement de la convention 2018-2021

La Présidente du COPIL, Madame HENRY, adjointe à l'environnement et au développement durable de la Mairie de Saint Martin de Crau, ouvre la réunion à 9h45, accueille les participants, excuse les absents et demande à faire un tour de table pour que les participants se présentent.

Le document projeté durant la séance est joint en annexe.

Discussions et remarques :

Diapo 12

Monsieur Didier TRONC regrette le manque de visibilité concernant les contrats Natura 2000. En effet, l'administration ne précise pas si les nouveaux contrats réalisés en 2017 sont bien pris en compte. Par ailleurs, l'administration serait revenue sur certains dossiers datant de 2015 en refusant un paiement pour ce qui apparaît pour M. TRONC comme une mauvaise interprétation du cahier des charges des mesures concernées. En effet les mesures HE1 et HE2 ont toutes deux le même socle visant à maintenir l'irrigation gravitationnelle. La mesure HE2 ajoute à ce socle commun le maintien de la quatrième coupe. Ces deux mesures n'ont pas été prises en compte de la même manière. Ainsi, une partie des surfaces en HE1 ont été refusées en 2017 alors que l'engagement date de 2015.

Monsieur MOUTTE rappelle que les sites de la Crau ont été principalement désignés pour la présence de deux habitats d'intérêt communautaire ; les prairies de foin de Crau et le Coussoul. La préservation des habitats de foin de Crau passant principalement par la contractualisation en MAEc, il est nécessaire de les maintenir et d'assurer une stabilité de paiement

Monsieur TRONC nuance en rappelant que les problèmes rencontrés sont de niveau national et résulte également des nouveautés des MAEc de 2015 et d'un manque de coordination.

Diapo 17

Monsieur HENRY rappelle que la chargée de mission n'a pas pour vocation de remplir le formulaire des incidences Natura 2000 à la place du porteur de projet et ne doit que fournir les éléments d'enjeux écologiques présents sur le territoire.

Monsieur TRONC expose les problèmes rencontrés par les agriculteurs lorsqu'ils sont soumis à évaluation d'incidences. Il explique que beaucoup se trouvent dépassés par cette procédure et qu'ils ont besoin d'aide pour remplir le formulaire. Le comité du foin de Crau n'a pas cette compétence et il lui paraît nécessaire de permettre à la chargée de mission d'assurer ce suivi ou d'obtenir une subvention pour engager un technicien sur cette question.

Madame GIRET rappelle que la DDTM13 a justement mis en place un formulaire simplifié des évaluations d'incidences constitué d'une suite de questions simples et permettant aux porteurs de projet de répondre à la réglementation en vigueur.

Monsieur WOLFF avertit qu'en l'absence d'inventaires précis comme c'est le cas pour les grandes entreprises soumises à évaluations d'incidences et faisant appel à des bureaux d'études, le DOCOB ne peut donner que des enjeux potentiels. Se pose alors la question de l'écart entre l'impact réel et supposé des travaux.

Diapo 21

Monsieur WOLFF s'exprime sur les infractions en Crau et explique qu'elles sont traitées, pour le moment au niveau pénal sur la base d'une destruction d'habitat d'espèces protégées. Au niveau pénal, il n'y a quasiment rien de prévu par la loi dans le cadre de la politique Natura 2000 et cela demande, quoiqu'il arrive, une mise en demeure du responsable de l'infraction. M. WOLFF souligne ainsi l'importance des sanctions administratives et invite les services de l'état à se joindre à leur démarche.

Diapo 22

Monsieur BENSON souligne la mobilisation des éleveurs au cours des deux raves party qui a permis de faire bouger les lignes et déplacer des compagnies de CRS.

Monsieur BENSON fait remarquer que les barrières ne suffisent pas à arrêter les personnes qui souhaitent rentrer dans la réserve. Il explique qu'en été il n'y a plus personne en Crau et qu'il devient souhaitable de doubler les barrières par des enrochements pour s'assurer que les accès ne pourront pas être utilisés.

Madame Henry s'inquiète des conséquences sur les autres usagers et en particulier lors des urgences

Monsieur BENSON répond que des accès ciblés pourront être laissés.

Diapo 39

Madame SAUGUET explique que la chambre voulait organiser une réunion concernant la mise en place de ce formulaire. La question du risque encouru a été soulevée par les agriculteurs et la chambre d'Agriculture déplore de ne pas pouvoir donner de réponse claire à ce sujet ce qui impacte leur crédibilité.

Monsieur HENRY répond que l'arrachage de haie sans déclaration aura des pénalités d'aides de la PAC.

Monsieur TRONC s'interroge sur la notion de défrichement concernant les haies et sur la nécessité de réaliser un dossier pour le défrichement. Actuellement, Monsieur TRONC s'appuie sur des cartographies mises à disposition par l'état mais ne lui assurant pas la nécessité de réaliser ce dossier.

Monsieur HENRY répond que les cartographies n'ont pas de valeurs juridiques et qu'il ne faut les voir que comme des outils. Il est recommandé de contacter le service défrichement de la DDTM13 avant tout arrachage.

Monsieur ZAJAC rappelle que dans certains cas liés au risque d'incendie, l'arrachage est nécessaire et est dispensé de toute déclaration.

Diapo 53


Monsieur Henry prend la parole et explique que le renouvellement de la convention pour 2018-2021 s'accompagne d'une désignation de la structure animatrice. Il se tourne vers Madame Henry pour lui demander si la Mairie de Saint Martin de Crau souhaite renouveler sa candidature pour garder la gestion des sites Natura 2000 de la Crau. Ce à quoi, Madame Henry répond oui.

La Mairie de Saint Martin de Crau est désignée Structure animatrice pour les 3 prochaines années.

Monsieur Henry passe à l'élection du président du COPIL et demande qui souhaite se porter candidat. Madame Henry est la seule candidate. Elle est élue par les membres du COPIL.

Madame Scarpari présente le plan financier présenté en diapo 54, en détaillant les actions prévues. A sa demande, les membres du COPIL valide ce budget.

Madame Henry clôt la séance à 11h45.


Mireille HENRY
Présidente du Comité de Pilotage
des sites de la Crau